



COMMUNIQUE du GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANCY COVID-19

Les greffiers des tribunaux de commerce rappellent à l'ensemble des acteurs économiques et entrepreneuriaux que l'ensemble de leurs démarches et formalités d'entreprise, de même que la saisine de la juridiction commerciale, peuvent être effectuées directement en ligne, sur les plateformes mises à disposition par la profession: **Infogreffe** et **Tribunal Digital**, 24 H sur 24 et 7 Jours sur 7.

Afin de lutter contre la propagation du coronavirus, tous les salariés sont confinés à leur domicile, depuis le 18 mars.

Afin de maintenir un service minimum pour les entreprises nous portons à votre connaissance que nous traitons actuellement toutes les formalités dématérialisées par le biais du télétravail qui se met en place; les traitements papiers sont malheureusement bloqués pour la plupart.

Afin de réduire les difficultés et les délais de traitement, il est devenu incontournable de dématérialiser au maximum vos formalités et demandes de renseignements: kbis, copies de bilans, statuts, etc... en vous connectant sur le site **Infogreffe.fr** (Vous y trouverez toutes les explications et aides nécessaires pour nous transmettre rapidement vos demandes sans risque de rejet).

Ainsi vous nous permettrez de réduire le temps d'exécution de vos demandes dans cette période difficile pour tous.

En l'état aucune audience ne peut se tenir. Toutes les affaires ont été, ou seront renvoyées, et vous recevrez ultérieurement des avis de reprise, par courrier. Seules les affaires urgentes seront traitées par le tribunal et le greffe.

Les chefs d'entreprise peuvent dès aujourd'hui s'inscrire sur **Monidenum**, identité numérique du dirigeant, clé d'entrée du **Tribunal Digital**, permettant d'agir en justice, simplement, dans un environnement sécurisé.

En cas d'urgence avérée ou demande de renseignement nécessaire, le standard téléphonique étant devenu inopérant, faute de personnel, nous vous remercions de laisser un message sur l'adresse suivante QUI EST LE SEUL LIEN ACTUEL QUE LE GREFFE PEUT AVOIR AVEC VOUS-MEME:

gtcnancy-urgence@greffe-tc-nancy.fr

Bien préciser : - Le NUMERO SIREN pour les entreprises déjà immatriculées

- La DENOMINATION OU RAISON SOCIALE EXACTE de l'entreprise

Le greffier associé du tribunal, François HOCQUET, ses collaboratrices et ses collaborateurs font leur possible et vous remercient de votre compréhension.